

## Conseil communautaire du 20 Février 2015

Lieu : Mairie de Moissac Vallée Française

**Présents :** Josette GAILLAC, Annie GOISET, Noëlle PRATLONG, Denise SORIANO, Anne-Marie BAILLOU, Ardoine CLAUZEL, Pierre PLAGNES, Philippe GODE, Jean HANNART, Vincent DELORY, Serge POUGET, François FAURE, Gérard CROUZAT, Bruno DELDIQUE.

**Procuration :** 5. Pierre FOISY représenté par Josette GAILLAC, Emmanuel NGUYEN représenté par Annie GOISET, Françoise SAINT-PIERRE représentée par Noëlle PRATLONG, Jean-Max ANDRE représenté par Ardoine CLAUZEL, Pierre FESQUET représenté par François FAURE.

**Absents excusés :** Jean-Claude PIGACHE, Pierre FESQUET, Jean-Max ANDRE.

**Secrétaire de séance :** François FAURE

**Président de séance :** Madame Ardoine CLAUZEL

**Total des voix :** 19 (12+5)+2 (Messieurs CROUZAT et DELDIQUE)

**Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour**

**Avenant Marché Maison des arts et des sports : lot 5 carrelages et faïences**

Le conseil approuve la demande d'ajout à l'ordre du jour à l'unanimité des membres présents.

### 1. Approbation du compte-rendu du conseil du 12 janvier 2015

Le conseil approuve le compte rendu à l'unanimité des membres présents.

### 2. Avenant au marché de la maison des arts et des sports :

Un avenant est nécessaire concernant le lot n°8 du marché de la maison des arts et des sports attribué à l'entreprise SCHEFFER SARL. Il s'établit comme suit :

Désignation	Montant en € HT
Montant du marché initial en € HT	46966.80
Travaux supplémentaires	1814.50
<b>Montant du nouveau marché du lot 8 Electricité</b>	<b>48781.30</b>
% d'augmentation par rapport au marché lot n°8	+3.86 %

**2015\_011 :** adoption à l'unanimité 17 pour 0 contre 0 abstention

### 3. Avenant Marché Maison des arts et des sports : lot 5 carrelages et faïences

Un avenant est nécessaire concernant le lot n°5 du marché de la maison des arts et des sports attribué à l'entreprise SARL PINTO CARRELAGES. Il s'établit comme suit :

Désignation	Montant en € HT
Montant du marché initial en € HT	9730.75
Travaux supplémentaires	1656.00
<b>Montant du nouveau marché du lot 5 carrelages et faïences</b>	<b>11386.75</b>
% d'augmentation par rapport au marché lot n°5	+17.02%

**2015\_012 :** adoption à l'unanimité 17 pour 0 contre 0 abstention

**Arrivée à 18h19 de Messieurs Gérard CROUZAT et Bruno DELDIQUE**

#### 4. Règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) :

Rappel de la démarche par Madame GAILLAC.

La commission environnement, en date du 10 février dernier, a étudié le règlement du SPANC. Après quelques modifications dont tient compte le document transmis, les membres de la commission ont émis un avis favorable. Le Président demande à l'ensemble des élus de la communauté de se prononcer sur celui-ci. A noter que le contrôle de l'existant aurait dû être réalisé avant le 31/12/12. Il est proposé :

- ↳ d'effectuer les contrôles de l'ensemble des habitations du territoire des 8 communes sur une période de 4 ans (2015 – 2018)

##### **Approbation du règlement du spanc et du contrôle de l'existant sur une période de 4 ans**

**2015\_013** : adoption à l'unanimité 19 pour 0 contre 0 abstention

- ↳ à partir de la date des contrôles de l'existant, de programmer les contrôles périodiques tous les 6 ou 8 ans (délai maxi 10 ans)

##### **Approbation du règlement du SPANC et du contrôle périodique tous les 6 ans**

**2015\_014** : adoption 10 pour 9 contre 0 abstention

**Départ à 18h55 de Messieurs Jean HANNART et Vincent DELORY**

#### 5. Tarifs du SPANC :

Cette prestation est payante pour les propriétaires, elle s'appliquera au travers d'une redevance qui peut être annualisée pour ne pas, déstabiliser le budget SPANC et répartir la participation financière des propriétaires. Selon le type de contrôle et le type d'habitation concerné, les tarifs ne sont pas les mêmes. La commission environnement fait la proposition suivante :

Type d'habitation	Type de prestation	Tarifs
ANC NEUF	Contrôle de conception, d'implantation initial et de bonne exécution	200 €
	Contrôle complémentaire de conception (le cas échéant)	50 €
ANC Existant	Contrôle de diagnostic	120 € ou 140 €
	Contrôle périodique	80 € ou 100 €
Méthodologie	Annualisation de la facturation	

Après discussion il est retenu les décisions suivantes :

- ↳ SPANC redevances contrôles ANC NEUF OU REHABILITATION au tarif de 150 €
- ↳ SPANC contrôle complémentaire de conception (le cas échéant) au tarif de 50 €

**2015\_015** : adoption à l'unanimité 17 pour 0 contre 0 abstention

- ↳ SPANC redevance contrôle diagnostic habitations existantes, ventes, au tarif de 150 €

**2015\_016** : adoption 13 pour 4 contre 0 abstention

- ↳ SPANC redevance contrôle périodique tous les 6 ans au tarif de 80 €

**2015\_017** : adoption 14 pour 3 contre 0 abstention

La question sur la méthodologie de la facturation sera abordée lors d'un prochain conseil.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

Maison médicalisée de Saint Jean du Gard : au vu de la lecture de la délibération prise par la commune de Saint Jean du Gard, une réponse pourra être apportée par la communauté de communes de la cévenne des hauts gardons.

**La séance est levée à 19 heures 30.**

